



Direction générale du travail

Bilan de la négociation collective en 2022

Sommaire

Le résumé du document	2
La signature de beaucoup d'accords en 2022.....	3
Deux nouvelles lois ont aidé à signer des accords.....	4
La France agit dans l'Union européenne	5
Des nouvelles lois pour rendre plus faciles les discussions dans les entreprises.....	6
Plus d'argent pour les travailleurs dans les entreprises	6
Préparer les conseils des prud'hommes pour 2023-2025.....	7
Le ministère du Travail aide les partenaires sociaux.....	8
La lutte contre les accidents graves au travail	9
Les négociations pour les travailleurs de plateformes.....	10
De plus en plus d'accords dans les branches professionnelles ...	11
Beaucoup de négociations collectives en entreprise	13
La France dans l'Union européenne.....	14

Le résumé du document

Dans les entreprises, les patrons et les représentants des travailleurs discutent entre eux des conditions de travail, par exemple :



- les salaires,
- le rythme de travail.

Ces discussions s'appellent des **négociations collectives**.

À la fin des négociations collectives, les patrons et les représentants des travailleurs signent ensemble des accords.

Ces accords concernent souvent une usine, ou une chaîne de magasins par exemple. Cela s'appelle un **accord d'entreprise**.



Ces accords concernent aussi des regroupements d'entreprises et cela s'appelle des **accords de branche professionnelle**. Par exemple, la branche professionnelle :

- du bâtiment,
- de la boulangerie-pâtisserie.



Ces accords s'appellent aussi des **conventions collectives**.

La signature de beaucoup d'accords en 2022

En 2022, beaucoup de branches professionnelles ont signé des accords.

Elles ont signé :

- 1 000 accords en 2021
- 1 500 accords en 2022

C'est une très forte augmentation entre 2021 et 2022.

Les négociations sur les salaires ont beaucoup augmenté en 2022.

Il y a eu presque 2 fois plus d'accords signés :

- 380 accords signés en 2021
- 700 accords signés en 2022.

Les accords signés dans les entreprises ont aussi beaucoup augmenté en 2022 :

- 77 000 accords signés en 2021
- 89 000 accords signés en 2022.



Deux nouvelles lois ont aidé à signer des accords

L'État a aidé la signature de ces accords
grâce à 2 nouvelles lois :

- la loi du 7 février 2022
- la loi du 16 août 2022



La **loi du 7 février 2022** prévoit la signature d'accords entre

- les services de vente en ligne
ou plateformes de vente en ligne
- les travailleurs de plateformes.

Ce sont les professionnels

qui travaillent pour les plateformes de vente en ligne
par exemple :

- des livreurs à vélo
- des chauffeurs de voiture indépendants



La **loi du 16 août 2022** prévoit une nouvelle prime
pour les travailleurs dans les entreprises
qui ont signé des accords.



La France agit dans l'Union européenne

De juin à décembre 2022, la France a eu la présidence du Conseil de l'Union européenne.

Pendant ces 6 mois, l'Europe a pris

2 décisions qui s'appellent des directives :

- sur les salaires
- sur l'égalité entre les femmes et les hommes
parmi les personnes qui dirigent les entreprises.

L'Europe a également modifié la directive sur la durabilité.



Des nouvelles lois pour rendre plus faciles les discussions dans les entreprises

Plus d'argent pour les travailleurs dans les entreprises

La loi du 16 février 2022 s'appelle la loi pour le pouvoir d'achat.

Le pouvoir d'achat, c'est la possibilité d'acheter ce qu'il faut pour vivre.

Par exemple, de quoi :

- manger
- se loger
- se déplacer pour aller travailler

Cette loi permet aux entreprises de donner une nouvelle prime aux travailleurs.

Cette prime s'appelle :

la prime de partage de la valeur.

Elle peut être de 6 000 euros au maximum.

La loi permet aux travailleurs de se faire payer des demi-journées ou des journées de repos.

La loi permet de raccourcir les délais pour discuter d'une augmentation de salaires lorsqu'ils sont trop bas.



Préparer les conseils des prud'hommes pour 2023-2025

Les conseils des prud'hommes jugent les désaccords entre un patron et un travailleur, par exemple :

- sur le salaire
- sur le contrat de travail



Les personnes dans les conseils des prud'hommes s'appellent des conseillers prud'hommes.

Pour la période 2023 à 2025, il y a 14 500 conseillers prud'hommes.

Ils sont répartis dans plus de 200 conseils des prud'hommes sur toute la France.

Les conseils des prud'hommes représentent :

- les salariés
- les employeurs
- tous les secteurs d'activité, par exemple l'agriculture, le commerce, l'industrie...



Une personne qui a travaillé pendant au moins 2 ans peut devenir conseiller prud'homme.

Les conseillers prud'hommes peuvent avoir une formation pour savoir quoi faire lorsqu'un patron et un travailleur ne sont pas d'accord.

Le ministère du Travail aide les partenaires sociaux

Les partenaires sociaux sont les représentants

- des travailleurs
- des patrons



Le ministère du Travail aide les partenaires sociaux de plusieurs façons :

- il facilite les discussions entre les partenaires sociaux
- il prend des décisions qui aident les partenaires sociaux à mieux travailler

En 2022, 1 branche professionnelle sur 3 a fait une négociation collective avec l'aide du ministère du Travail. Une branche professionnelle est un regroupement d'entreprises qui font les mêmes métiers.



En 2022, les branches professionnelles ont signé plus de 240 accords. La plupart des accords parlaient des salaires.

Le ministère du Travail a créé des **Observatoires Départementaux du Dialogue Social**.

Cela s'appelle des **ODDS**.

Il y a des **ODDS** dans toute la France.

Les **ODDS** organisent des réunions pour montrer que les négociations collectives sont importantes.

La lutte contre les accidents graves au travail

Le ministère du Travail a prévu environ 30 actions pour lutter contre les accidents graves et les accidents mortels au travail.

Ces actions concernent surtout :

- les jeunes et les nouveaux embauchés
- les travailleurs qui font de l'intérim, c'est-à-dire qui ont des contrats courts dans une entreprise
- les travailleurs qui sont leur propre patron, on les appelle des travailleurs indépendants
- les travailleurs qui travaillent dans une autre entreprise que leur entreprise habituelle.
Cela s'appelle des travailleurs détachés.



Les actions concernent les principaux risques au travail, comme :

- les accidents sur la route,
- les chutes depuis un étage ou un échafaudage,
- les changements brusques de climat qui créent des inondations par exemple.



Les négociations pour les travailleurs de plateformes

On appelle les services de vente en ligne également des plateformes.

Les personnes qui travaillent pour les services de vente en ligne s'appellent des travailleurs de plateforme.

Les travailleurs de plateformes sont par exemple :

- des livreurs à vélo, par exemple des livreurs de repas
- des chauffeurs qui transportent des personnes, on les appelle les **V**éhicules de **T**ourisme avec **C**hauffeur, ou **VTC**.



Ces travailleurs n'ont pas de contrat de travail avec les plateformes de vente en ligne.

On dit qu'ils sont indépendants :
ils n'ont pas de travail régulier,
ni de salaire fixe.

Ils sont payés pour chaque trajet.

La loi du 7 février 2022 impose aux plateformes de signer des accords avec les travailleurs pour mieux protéger leurs droits.



Les discussions ont démarré en octobre 2022.

Les premiers accords ont été signés début 2023.

De plus en plus d'accords dans les branches professionnelles

Presque tous les travailleurs
sont protégés par des conventions collectives en France.
Les conventions collectives sont des accords
signés entre les patrons et les représentants des travailleurs.



En 2022, beaucoup de branches professionnelles
ont signé des accords.

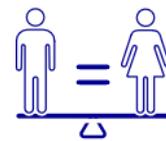
Elles ont signé :

- 1 000 accords en 2021
- 1 500 accords en 2022

C'est une très forte augmentation
entre 2021 et 2022.

Ces accords portent sur différents sujets,
par exemple :

- les salaires, dans la moitié des accords
- l'égalité professionnelle entre les femmes
et les hommes, dans 1 accord sur 4



Les accords peuvent aussi être sur :

- les primes
- la formation professionnelle
- le contrat de travail
- le temps de travail



**Un accord national interprofessionnel
signé le 14 avril 2022**

Cet accord s'appelle aussi ANI.

Cet accord explique l'importance des partenaires sociaux
et comment ils peuvent agir.

Beaucoup de négociations collectives en entreprise

Les accords signés dans les entreprises ont beaucoup augmenté en 2022 :

- 77 000 accords en 2021
- 89 000 accords en 2022

Plus de 33 000 accords sont signés dans des petites entreprises de moins de 50 travailleurs.

Les 3 sujets principaux de ces accords sont :

- les primes de participation ou d'intéressement : ce sont des sommes d'argent que l'entreprise doit donner à tous les salariés quand l'entreprise a réalisé un gros chiffre d'affaires
- les salaires
- le temps de travail



La France dans l'Union européenne

De juin à décembre 2022, la France a eu la présidence du Conseil de l'Union européenne.

Pendant ces 6 mois, l'Europe a pris 2 décisions qui s'appellent des directives :

- sur les salaires
- sur l'égalité entre les femmes et les hommes parmi les personnes qui dirigent les entreprises

L'Europe a aussi modifié une directive.

Cette directive impose aux entreprises de montrer comment elles respectent l'écologie.

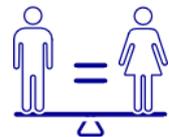
La France a travaillé sur 3 autres textes pour l'Union européenne.

Ces textes parlent :

- des conditions de travail des travailleurs des plateformes,
- de l'égalité des salaires entre les hommes et les femmes pour un même travail,
- de l'obligation des entreprises à protéger les personnes et l'environnement, cela s'appelle le devoir de vigilance.

La France a aussi organisé de grandes réunions de travail sur :

- les fraudes, comme le vol de marchandises
- la prévention des cancers au travail,



- les conséquences des changements de climat et de l'évolution de l'informatique.

Les représentants des patrons et des travailleurs européens ont prévu de travailler ensemble de 2022 à 2024 sur des sujets comme :

- le télétravail
- l'emploi des jeunes
- l'évolution du climat et de la planète



Ce document accessible à tous a été transcrit par [Com'access](#) avec la méthode du Facile à Lire et à Comprendre (FALC) Pour en savoir plus sur le FALC vous pouvez aller sur le site : www.inclusion-europe.eu/easy-to-read
© Logo européen Facile à lire : Inclusion Europe

Les pictogrammes sont tirés d'une banque d'images libres de droit ©Flaticon
Nous remercions vivement Tess et Anthony du collectif CAP'acité (pour le site capacite.net) pour la relecture et la validation du document.